

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 26

votants 32

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
le : 17 AVRIL 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES,
N. AUBERT

Mrs. D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,
R. THIERS-SIMON, C. LABARDE, M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. A. JARILLO (pouvoir à S. PONCHON), C. PTAK (pouvoir à PH. MARTIN),
C. CHAUVET (pouvoir à B. CLARETON), B. REYNÈS (pouvoir à M. LOMBARDO), S. DIET-
PENCHINAT (pouvoir à MD. PAGÈS), C. BARRY (pouvoir à C. LABARDE)

ABSENTE :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Madame Marina LUCIANI-RIPETTI

**20240417 – 07/URBA01. ACQUISITION DE LA PARCELLE CT 255 AUPRES DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) PACA**

Depuis de nombreuses années, la Commune oriente son développement urbain dans le faubourg Nord du territoire. Situé entre le centre-ville et le Boulevard Ernest Genevet, la transformation de ce secteur à forts enjeux s'est engagée et de nombreux aménagements ont pu être réalisés : voie verte (1^{er} et 2^{ème} tronçons), boulo-drome, pergola aménagée, salle de spectacle de la Rotonde et son jardin, parking de la gare.

La Commune a fait appel à l'EPF Paca pour l'aider dans le portage foncier de toutes ces opérations au travers d'une convention d'intervention foncière. Dans ce cadre, l'EPF Paca a acquis pour le compte de la Commune la parcelle CT 255 appartenant à Zen Habitat – Mas Isnard située 304 bd Ernest Genevet, afin de permettre à la Commune de réaliser un espace public et de loisirs.

Cet équipement étant à ce jour livré et fonctionnel, il convient à la Commune d'en reprendre la maîtrise foncière.

Le prix de cession à la Commune, calculé selon les modalités de la convention, s'élève à 263 589.90 € HT soit 316 307.88€ TTC.

Vu l'examen de ce dossier en commission Travaux-Aménagements le 03 avril 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE l'acquisition précitée aux conditions ci-dessus définies entre la Commune et l'EPF Paca ou toute personne physique ou morale s'y substituant,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 18 avril 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

